



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 06B30/2020/M063

Achat de matériel anti-Covid

I. CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS

Pouvoir adjudicateur	Parlement européen Direction générale des Infrastructures et de la Logistique Plateau de Kirchberg, L-2929 Luxembourg
Point de contact	Service Marchés publics de la direction de la Logistique INLO.CFT@ep.europa.eu (cette adresse courriel ne peut être utilisée pour envoyer les candidatures, mais uniquement en cas de questions liées à la candidature)
Procédure	Appel à manifestation d'intérêt en vertu de l'article 164, paragraphe 5, sous b) et du point 13.1.a du Règlement financier (UE, Euratom) n° 2018/1046 .
Objet	Le but de cet appel à manifestation d'intérêt est de créer une liste de candidats présélectionnés, qui seront contactés ultérieurement pour des marchés publics portant sur l'achat de matériel anti-Covid. L'inscription sur la liste n'implique aucun engagement du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution d'un marché.
Durée	La liste est valable 4 ans à partir de la date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les candidats pourront introduire leur candidature à tout moment durant la période de validité de la liste à l'exception de trois derniers mois de celle-ci.
Volume des marchés	Le marché de fournitures est estimé à 800.000 EUR, ventilés sur l'ensemble des domaines (voir la liste des sous-domaines dans le dossier de candidature joint) Ce montant est donné à titre purement indicatif et non-limitatif, étant donné que le besoin futur est impossible à déterminer exactement et même avec une marge d'incertitude raisonnable. Le volume estimé, en termes de montant ou de nombre ou volume, sera précisé dans chaque procédure restreinte (demande d'offre) subséquente.
Domaines	Cette procédure est répartie en domaines : - Domaine 1 : masques de protection

	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine 2 : dispositifs de mesure de température - - Domaine 3 : écrans de protection - Domaine 4 : produits divers <p>et en sous-domaines tels que listés dans le dossier de candidature ci-joint.</p> <p>Vous pouvez soumettre votre candidature pour un ou plusieurs domaines, ou pour un ou plusieurs sous-domaines.</p>
--	--

2. ÉLIGIBILITÉ, QUALIFICATION ET MODALITÉS DE LA CANDIDATURE

Accès (Pays d'établissement)	<p>La participation à cette procédure d'appel à manifestation d'intérêt est ouverte sous les mêmes conditions à toutes les personnes physiques, morales et entités publiques relevant du domaine d'application des traités – notamment toutes les personnes et entités d'un État membre de l'Union européenne – et à toutes les personnes physiques, morales et entités publiques d'un pays tiers ayant conclu avec l'Union européenne un accord particulier dans le domaine des marchés publics, dans les conditions prévues par cet accord.</p>
Critères d'exclusion (Éligibilité)	<p>Un opérateur économique est exclu de cette procédure ou de l'attribution du marché lorsqu'il se trouve dans l'une des situations prévues aux articles 136, paragraphe 1, et 141, paragraphe 1, du Règlement financier (UE, Euratom) n° 2018/1046.</p> <p>La partie pertinente de ces dispositions est par ailleurs reprise dans le formulaire de candidature « Dossier de candidature » annexé au présent document.</p>
Critères de sélection (Qualification)	<p>Afin de satisfaire aux critères de sélection, le candidat doit disposer des autorisations nécessaires, d'une capacité économique et financière suffisante, et d'une capacité technique et professionnelle ainsi que d'une expérience suffisante dans le domaine du marché, pour lui permettre d'exécuter le marché dans le respect des dispositions contractuelles et compte tenu de la valeur et l'étendue de celui-ci.</p> <p>En particulier, le Parlement européen exige des candidats qu'ils disposent des capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -expérience professionnelle dans le domaine où ils postulent. Vous devez avoir effectué récemment une ou plusieurs livraisons importantes à un client public ou privé. <p>Il sera demandé aux candidats de présenter</p> <ul style="list-style-type: none"> -liste de principales livraisons effectuées dans les 2 dernières années et surtout depuis mars 2020 (en indiquant les principaux clients, quantités, dates) - une description des produits fournis avec des exemples (photos, catalogue etc.)
Consortium	<p>Les groupements d'opérateurs économiques (consortia) sont autorisés à déposer une candidature. Le Parlement européen se réserve le droit d'exiger que le groupement retenu revête une</p>

Droit de ne pas attribuer	Conformément à l'article 171 du Règlement financier (UE, Euratom) n° 2018/1046 , le Parlement européen peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation de marché sans que les soumissionnaires ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.
	forme juridique déterminée si celle-ci est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

3. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

Si vous souhaitez être repris sur la liste de candidats, vous devez déposer votre candidature en complétant le dossier de candidature ci-joint, conformément aux dispositions de l'avis d'appel à manifestation publié.

Vous devez renseigner le(s) domaine(s) et le(s) sous-domaine(s) dans lesquels vous souhaitez participer aux appels d'offres, en complétant le dossier de candidature en annexe.

Votre candidature sera évaluée dans un délai raisonnable, maximum de 60 jours calendrier et en tout cas avant le lancement d'un appel d'offres dans le domaine concerné. En cas de besoin de clarification, les évaluateurs pourront vous demander des renseignements ou des documents complémentaires. Si à l'issue de cette demande votre éligibilité ou votre capacité ne peuvent être établies, le pouvoir adjudicateur rejettera la candidature.

L'inscription ou le rejet de votre candidature vous sera notifiée par e-mail. L'inscription pourra également être partielle, lorsque les évaluateurs concluent à la capacité uniquement pour certains (sous-)domaines demandés, ou sous réserve. En cas de rejet complet ou partiel d'une candidature, le pouvoir adjudicateur en communiquera les motifs.

Une fois la candidature rejetée, elle ne peut plus être réintroduite par le même opérateur économique pendant la durée de validité de la liste. Au cas où vous souhaiteriez étendre votre candidature notamment à d'autres sous-domaines, vous devez resoumettre la candidature complète avec les pièces requises.

4. UTILISATION DE LA LISTE RÉSULTANT DE CET AVIS

La liste découlant du présent appel à manifestation d'intérêt sera utilisée pour des marchés de fournitures d'une valeur inférieure à 139 000 EUR par procédure de marché. Ces marchés pourront avoir la forme de bons de commande directs, de contrats directs, voire de contrats-cadre permettant plusieurs commandes pendant la période déterminée n'excédant pas quatre années.

En cas de besoin d'achat, le pouvoir adjudicateur s'adressera à l'ensemble des candidats sélectionnés pour le sous-domaine concerné afin qu'ils présentent une offre par e-mail, dans un délai minimum de 10 jours. Le contrat sera passé auprès du soumissionnaire de la meilleure offre, conformément au critère d'attribution énoncé dans l'invitation à soumissionner ; le critère pourra être, selon les cas, le prix le plus avantageux ou le meilleur rapport entre la qualité et le prix.

Dans le cas d'une procédure dont l'urgence ne permettra pas de lancer un appel d'offres suivant les conditions du paragraphe précédent, le Parlement européen se laisse la possibilité d'utiliser la liste aux fins des procédures urgentes, dans la mesure la plus large possible.

La liste AMI est également utilisable par les pouvoirs adjudicateurs de l'Union européenne autres que le Parlement européen.

Dans le cas où :

- vous ne répondez pas à cinq invitations (ou trois invitations consécutives) à soumettre une offre sans motif valable et communiqué au Parlement européen,
- il sera constaté que vous ne disposez pas (ou plus) de la capacité déclarée ou que vous êtes dans une des situations d'exclusion ci-dessus,

le Parlement européen pourra décider de vous rayer de la liste.

5. LIEU D'EXÉCUTION

Les livraisons seront à réaliser, en règle générale, sur un ou plusieurs des 3 sites de travail du Parlement européen (à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg), mais le lieu exact de livraison sera défini dans les conditions de chaque marché.